



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations

Question écrite n° 58889

Texte de la question

M. Michel Terrot s'étonne que la subvention ministérielle régulièrement accordée au titre d'un poste FONJEP depuis 1982 au Mouvement national de lutte pour l'environnement, association agréée par le ministère de l'environnement en 1986, ait été suspendue depuis 1997. Il en demande donc les raisons à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la subvention ministérielle accordée au titre d'un poste FONJEP (Fonds national de la jeunesse et de l'éducation populaire) au MNLE (Mouvement national de lutte pour l'environnement). Cette association bénéficie depuis 1982, outre de subventions ponctuelles, d'un poste FONJEP destiné à soutenir les actions menées en lien avec les priorités du ministère. Ce poste a été reconduit au bénéfice du MNLE depuis son attribution d'origine, ainsi que l'atteste la dernière lettre de reconduction (en date du 5 avril 2000) qui a suivi l'évaluation des actions menées pendant la période triennale 1997-1999.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58889

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1466

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6912